



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRE
SEANCE du LUNDI 22 MARS 2021

N°2021-11

L'an deux mille vingt-un et le lundi vingt-deux mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 15/03/2021

Date d’Affichage : 15/03/2021

Présents : Mesdames Christelle BEGEAULT, Valérie BRISSAUD, Christelle FROMENTEAU, Florence GUILLEMOTO, Jeanine PASCAULT, Noëlla ROBIN, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Loïc CHATILLON, Francis CHEDOZEAU, Alexandre FRESNEAU, Tony GRENET, Yoane MARTINIERE, Géry WIBAUX.

Absentes excusées : Mme Nathalie FILLATRE, donne son pouvoir à Mme Florence GUILLEMOTO, Mme Noëlla ROBIN, donne son pouvoir à Mme Christelle FROMENTEAU,

Secrétaire : Mme Valérie BRISSAUD,

Nombre de membres afférents au CM : 15
Qui ont pris part à la délibération : 13 + 2 pouvoirs

Objet de la délibération : **Approbation du budget principal de la commune pour l'exercice 2021.**

Monsieur le Maire présente le budget principal de la commune pour l'exercice 2021.

En dépenses et recettes de fonctionnement, le budget principal de la commune 2021 s'équilibre à 777 752,33 €.

Un virement de 164 774,03 € est prévu pour alimenter la section d'investissement, qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à 379 734,50 €.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés :

- **ADOPTÉ** le budget principal de la Commune

Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le 22 mars 2021

Le Maire, Géry WIBAUX



Gwibaux

AR PREFECTURE

086-218601862-20210322-D2021_11_1-DE
Regu le 23/03/2021